

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Olivier FONTVIEILLE, Marie Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Martine BLANCHARD, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, Patrick PELLEGRINI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2025

Le procès-verbal est adopté l'unanimité par le Conseil Municipal.

APPROBATION DE 3 CONVENTIONS ENEDIS (PROJET D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES HAUTE TENSION)

Dans le cadre du projet d'enfouissement des lignes électriques Haute Tension (HT) du village, trois conventions avec ENEDIS sont proposées à la commune :

- **1^{ère} convention** : Mode franchissement d'un canal souterrain contenant un câble HT
Cette convention précise le mode de franchissement d'un câble HT au chemin de Campeiraud. Le câble traversera le chemin dans un fourreau métallique adapté sous la grille de récupération de eaux, située au croisement de la route de Cavillargues.
- **2^{ème} convention** : Mise à disposition d'un terrain pour installation d'une armoire A3CM
L'armoire AC3M est prévue d'être installée à l'angle nord-est du parc municipal.
- **3^{ème} convention** : Mise à disposition d'un terrain pour installation d'un poste PSSB « Tuilerie »
Le poste PSSB est prévu d'être installé proche de la route d'Uzès à droite de l'entrée du parking.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** les trois conventions ENEDIS décrites ci-dessus et **AUTORISE** le maire à les signer.

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX DE RENFORCEMENT CONDUITE EP ROUTE DE CAVILLARGUES

Le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes entre le Syndicat des Eaux des Garrigues de Saint-Laurent la Vernède et le Conseil Municipal.

Le montant de l'opération « Renforcement de la conduite Eau Potable (EP) de la route de Cavillargues » est estimée à **169 400 € HT**.

Le montant total du fonds de concours versé par la commune pour cette opération à hauteur de 80% du montant des travaux HT s'établit à **106 297.80 € HT**.

Le calcul du fonds de concours se fera à la réception des travaux chiffrés établit à la fin de l'exécution des travaux.

Le plan de financement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES HT
Conseil Départemental	36 527,75 €	
Entreprise BAZALGETTE		140 000,00 €
Actualisation des prix 10 %		14 000,00 €
Imprévus + OPR 10 %		15 400,00 €
TOTAL	36 527,75 €	169 400,00 €
Fonds de Concours de la mairie 80%	106 297,80 €	
Financement du syndicat des eaux	26 574,45 €	
TOTAUX	169 400,00 €	169 400,00 €

Phasage travaux	2025	2026	TOTAL
Fonds de Concours Mairie	53 148,90 €	53 148,90 €	106 297,80 €

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** le plan de financement des travaux de renforcement du réseau EP de la route de Cavillargues et **DEMANDE** au maire d'inscrire le montant du fonds de concours pour l'année 2025 soit **53 148.90 €** au Budget Primitif.

APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX EP ET EU AUX CHEMINS BLANC ET CABRIERES

Le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes entre le Syndicat des Eaux des Garrigues de Saint-Laurent la Vernède et le Conseil Municipal. Considérant que le montant de l'opération « Extension des réseaux EP et EU sur les chemins Blanc et de Cabrières » est estimé à **25 625.38 € HT**, le montant total du fonds de concours versé par la commune pour cette opération à hauteur de 80% du montant des travaux HT est estimé à **20 500.30 € HT**.

Le calcul du fonds de concours se fera à la réception des travaux chiffrés établit à la fin de l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de **20 500,30 €** au Syndicat des Eaux des Garrigues pour les travaux d'extension des réseaux EP et EU des chemins Blancs et de Cabrières et **DEMANDE** au maire d'inscrire le montant du fonds de concours au Budget Primitif.

CONTRAT TERRITORIAL DU DEPARTEMENT (TRAVAUX TRANCHE 3 AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE)

Dans le cadre des travaux d'aménagement Tranche 3 de la traversée du village, deux conventions avec le Département sont présentées au Conseil Municipal :

- **1^{ère} convention** : Convention de financement et de transfert de gestion des travaux
Cette convention prévoit les modalités de l'opération : - autorisation de la commune à réaliser les travaux, - fixation des modalités financières.
La participation financière du département est établie à **250 000, 00 €**
- **2^{ème} convention** : Convention d'occupation temporaire du domaine public durant la phase des travaux d'aménagement de la traversée du village Tranche3.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** les deux conventions avec le département décrites ci-dessus et **AUTORISE** le maire à les signer.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS (PARCELLE 8)

Le GAEC NATURA a demandé auprès d'ENEDIS, un raccordement basse tension pour son hangar agricole en cours de construction sur la parcelle 7 (quartier du Lambarnés).

La modification du réseau BT doit traverser en souterrain la parcelle n° 8 qui est communale.

La convention de servitude ENEDIS pour le raccordement BT est présentée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** la convention ENEDIS décrites ci-dessus et **AUTORISE** le maire à la signer.

AUTORISATION DU MAIRE A DEFENDRE LA COMMUNE DANS LES AFFAIRES PAGES ET CANTINOL

Les affaires PAGES et CANTINOL seront examinées lors de l'audience du 22 mai 2025 du Tribunal Correctionnel de NIMES. La protection juridique de la commune a été activée.

Le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à défendre la commune de Saint Laurent La Vernède dans le cadre des affaires PAGES / CANTINOL.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **AUTORISE** le maire à défendre la commune dans les affaires PAGES et CANTINOL.

QUESTIONS DIVERSES

- **Rapport de fréquentation de l'Agence Postale Communale**

Présentation des tableaux de fréquentation du public à l'APC depuis l'ouverture le lundi matin en test au lieu du samedi matin. Les opérations sont stables et la fréquentation du public est lissée sur la semaine. Les résultats sont satisfaisants, il n'y a pas de doléances. En conséquence, les horaires de l'APC sont maintenus.